Comité directeur sur les médias et la société de l'information - CDMSI

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

2 septembre 2021

CDMSI(2021)001_1

19ème réunion du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

(19-21 mai 2021, par vidéoconférence)

Rapport de réunion

Le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) a tenu sa 19ème réunion plénière du 19 au 21 mai 2021 par vidéoconférence, sous la présidence de Mme Inge Welbergen (Pays-Bas), présidente du Comité. La liste des participants et des informations sur la répartition des sexes figure à l'annexe 2.

1. Ouverture de la réunion

M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction Société de l'information - Action contre la criminalité a souhaité la bienvenue aux membres du CDMSI et les a remerciés pour leur travail et leur engagement. En ce qui concerne les travaux futurs du CDMSI, M. Kleijssen a présenté le cadre stratégique quadriennal proposé par la Secrétaire Générale au Comité des Ministres pour l'Organisation et a s*ouligné que les principaux domaines de travail du CDMSI sont également des priorités clés dans ce cadre, notam*ment la sécurité des journalistes, le discours de haine et l'Intelligence Artificielle (IA). M. Kleijssen a souligné l'importance des textes en cours de préparation, comme la future recommandation sur la lutte contre le discours de haine, qui est une question très actuelle et qui contribuera à l'établissement de normes en Europe et au débat bien au-delà de l'Europe. En ce qui concerne la gouvernance de l'internet, M. Kleijssen a également rappelé qu'il existe un protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'UE depuis 2011, prévoyant également que chaque Organisation fasse référence aux travaux de l'autre partie car ils sont devenus de plus en plus transversaux. Enfin, M. Kleijssen a souligné l'importance pour l'Organisation et ses Etats membres de parvenir à un consensus sur les textes qui seront soumis à la prochaine Conférence ministérielle pour adoption, ainsi que sur les différents textes en cours d'élaboration par les trois comités d'experts MSI-REF, MSI-DIG et ADI/MSI-DIS.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le CDMSI a adopté l'ordre du jour (annexe 1), en prenant note de quelques changements dans l'ordre des travaux. La Présidente a rappelé que deux résultats importants étaient attendus de cette réunion

: le consensus sur les textes de la conférence ministérielle et l'approbation préliminaire des projets de documents des comités d'experts avant consultation publique/publication.

3. Développements récents

M. Patrick Penninckx, Chef du Département Société de l'Information (DSI), a donné des précisions sur le cadre stratégique quadriennal proposé par la Secrétaire Générala. M. Penninckx a rappelé que le rapport annuel 2020 de la Secrétaire Générale avait constaté des degrés inquiétants de recul démocratique et que, dans le contexte de la pandémie mondiale, des actions par ailleurs légitimes entreprises par les autorités nationales ont aggravé la situation dans de nombreux domaines importants pour la protection et la jouissance des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Il a expliqué que la vision stratégique a été élaborée dans le but de permettre aux États membres d'inverser la tendance et de garantir que toutes les conditions nécessaires sont en place pour le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Dans ce contexte, le travail des trois comités d'experts du CDMSI est d'une importance cruciale. M. Penninckx a rappelé que la liberté d'expression et la liberté des médias sont des domaines de travail essentiels pour le Conseil de l'Europe, non seulement au sein du département mais aussi s'agissant d'autres secteurs de l'Organisation comme la Commission de Venise. Le Conseil de l'Europe a également travaillé en étroite collaboration sur ces sujets avec l'OSCE, l'UNESCO et la Commission européenne, notamment sur les SLAPPs et les textes sur l'AI sur lesquels la Commission européenne travaille actuellement. M. Penninckx a rappelé qu'une task force du secrétariat sur la liberté d'expression et les médias avait été chargée, entre autres, de contribuer à l'élaboration d'un nouveau rapport de la Secrétaire Générale traitant des questions de liberté d'expression (SLAPPs, couverture médiatique des manifestations publiques, interdictions audiovisuelles). Enfin, il a réitéré l'importance du travail des membres du CDMSI dans le développement de politiques efficaces pour relever ces défis et a encouragé le CDMSI à transmettre le message aux représentants des Etats membres lors de la prochaine conférence ministérielle afin de montrer un engagement fort à contribuer activement à la mise en œuvre des objectifs de l'Organisation dans les domaines susmentionnés pour les années à venir.

4. Examen des progrès accomplis

4.1 Suivi des travaux antérieurs du CDMSI

Le CDMSI a pris note des informations du Secrétariat sur les développements liés au projet de recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique, approuvé par le CDMSI en décembre 2019 lors de sa 17e réunion plénière. Le CDMSI a pris note qu'en mars 2020, le groupe de rapporteurs des droits de l'homme au Comité des Ministres (GR-H) avait recommandé au Comité des Ministres d'adopter la recommandation mais qu'en raison d'une proposition de révision du texte par un État membre, celle-ci avait été reportée à l'automne. Le CDMSI a noté avec regret qu'il s'agissait toujours d'un processus en cours et a souligné que tous les efforts devraient être faits pour que ce texte soit adopté par le Comité des Ministres.

4.2 Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe

En ce qui concerne le CAHAI, le CDMSI a salué l'adoption en décembre 2020 de *l'étude de faisabilité d'un instrument juridique sur l'intelligence artificielle* . Les membres du CDMSI ont été informés par Mme Clementina Barbaro, co-secrétaire du CAHAI, que l'étude met en évidence des lacunes de fond et de procédure, des niveaux de protection inégaux et des incertitudes qui affectent le développement et la mise en œuvre des outils de l'IA, tandis que la principale conclusion est qu'un cadre juridique approprié serait une combinaison d'instruments juridiques contraignants et non contraignants se complétant mutuellement. Ils ont également pris note que lors de sa prochaine réunion plénière, en

juillet 2021, le CAHAI examinera les résultats produits par ses trois sous-groupes de travail CAHAI-LFG, CAHAI-PDG et CAHAI-COG et fournira d'autres éléments. Le CDMSI a été informé de la tenue d'une réunion avec la Commission européenne sur le 'paquet' sur l'AI de la CE afin d'examiner les éventuels chevauchements et de vérifier dans quelle mesure ces deux instruments sont compatibles ; il a également pris note de l'étroite coopération du CAHAI avec l'OSCE et l'UNESCO. M. Patrick Penninckx a également informé les membres du CDMSI du lancement à la mi-juin d'un site web commun sur tous les travaux en cours sur l'IA au sein des organisations internationales. Il a également informé le CDMSI de la création, au sein du Département (DSI), d'une Unité de développement numérique chargée de coordonner les initiatives prises en la matière au sein du Conseil de l'Europe, telles que la *recommandation sur les impacts des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme* ou la conférence d'Helsinki 2019 sur les impacts du développement de l'IA sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

Informations sur les derniers développements en matière de protection des données

Le CDMSI s'est félicité de l'adoption des *lignes directrices sur la reconnaissance faciale* par le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108) et a pris note de la déclaration du Comité des ministres sur le rôle futur de la Convention 108, ainsi que du processus de ratification du protocole d'amendement de la Convention 108, qui doit encore progresser. Les membres du CDMSI ont également pris note de la publication d'une déclaration le 3 mai 2021 par le Comité de bioéthique et le 'Comité de protection des données' sur la vaccination Covid-19, les attestations et la protection des données.

Informations fournies par le Secrétariat, consultation sur des questions/documents pertinents pour le travail du CDMSI (GREVIO, PACE)

Le CDMSI a été informé par le Secrétariat de la finalisation des commentaires du CDMSI sur le *projet de recommandation générale sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes*, et de leur transmission au Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO). Le CDMSI a également été informé des travaux en cours de l'APCE sur le "droit de savoir des personnes", pour lequel la Convention de Tromsø est particulièrement pertinente.

5. Perspectives pour les travaux futurs du CDMSI

Le CDMSI a d'abord été informé, en ce qui concerne le Cadre stratégique pour 2022-2025 déjà présenté et proposé par la Secrétaire Générale, qu'une période plus longue, de quatre ans, avait été introduite comme cadre pour la programmation, avec un examen à mi-parcours envisagé pour permettre un ajustement en fonction des nouveaux défis et/ou des décisions politiques. Le cadre stratégique devait encore être adopté et la décision finale devait être prise par le Comité des Ministres en octobre 2021.

Le CDMSI a en outre pris note et discuté des informations fournies par le Secrétariat sur les travaux en cours concernant le futur mandat du CDMSI, qui tiendra compte des priorités fixées pour le cadre stratégique du Conseil de l'Europe pour 2022-2025 ainsi que des propositions reçues des membres du CDMSI depuis la réunion plénière tenue en novembre 2020. Les délégués ont échangé leurs points de vue sur les principaux domaines de travail qu'ils envisagent pour 2022-2025 et sur la nature des futurs produits livrables. Les membres du CDMSI ont en outre pris note de l'adoption de la *Résolution CM/Res(2021)3 sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés*, qui modifie et met à jour les règles régissant les travaux des comités intergouvernementaux et vise à apporter davantage de clarté sur des aspects importants de leur fonctionnement.

6. Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information

6.1 Préparatifs de la conférence ministérielle

Le CDMSI a pris note de l'état des préparatifs de la Conférence, qui aura lieu en ligne les 10-11 juin 2021, et du programme de l'événement, co-organisé par le Conseil de l'Europe et le Gouvernement de la République de Chypre. Ils ont été informés de la participation de haut niveau prévue à la Conférence et du fait qu'elle sera diffusée en ligne, à l'exception de la table ronde ministérielle. Le Secrétariat a ensuite présenté le programme détaillé des premier et deuxième jours de la Conférence. Les délégués ont échangé leurs points de vue sur les moyens d'assurer le plus haut niveau de participation des États membres et ont discuté en détail de la participation attendue des ministres et autres représentants gouvernementaux à la table ronde ministérielle prévue le deuxième jour de la conférence, ainsi qu'aux discussions thématiques consacrées aux quatre principaux sujets de la conférence.

6.2 Documents de la conférence ministérielle

Après un échange sur le contenu de chaque document, les membres du CDMSI ont approuvé le projet de résolution sur la liberté d'expression et les technologies numériques ; le projet de résolution sur l'évolution de l'environnement des médias et de l'information ; le projet de résolution sur la sécurité des journalistes. Ils ont également révisé et approuvé le projet de résolution sur l'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression et le projet de déclaration finale de la conférence ministérielle.

Les membres du CDMSI ont convenu de transmettre les quatre projets de résolution approuvés et le projet de déclaration finale aux États membres en vue de leur adoption lors de la conférence ministérielle ; ils ont noté que, lors de l'adoption des documents susmentionnés au cours de la conférence ministérielle, une déclaration interprétative pourrait être faite par un État membre suite à son incapacité à soutenir certaines dispositions des documents de la conférence ministérielle.

7. Activités normatives dans le cadre du CDMSI

7.1 Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG)

Le CDMSI a procédé à un échange de vues avec M. Viktors Makarovs, Vice-président du Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG) et a pris note des informations du Secrétariat sur les activités du MSI-DIG, du rapport de sa 2ème réunion tenue les 17-18 mars 2021 et de la feuille de route pour les étapes futures. Au cours de la réunion, l'importance de la coordination interne et de l'échange à travers des réunions régulières entre le MSI-DIG et les deux autres comités MSI-REF et ADI/MSI-DIS a été soulignée, afin d'aligner leur approche et d'éviter d'éventuels chevauchements.

Le CDMSI a adopté le *projet de note d'orientation sur les meilleures pratiques en vue de la mise en place de cadres juridiques et procéduraux efficaces pour les mécanismes d'autorégulation et de corégulation de la modération de contenu*, tel que finalisé par le MSI-DIG, et a donné son accord pour la publication du document.

Le CDMSI a également discuté de l'avancement du *projet de recommandation sur l'impact des technologies numériques sur la liberté d'expression*. Au cours de cet échange, le comité a salué l'alignement et la complémentarité du projet de recommandation avec les travaux de la Commission européenne sur le Digital Service Act et les membres ont été informés qu'ils pouvaient fournir des commentaires jusqu'au 24 mai. Le CDMSI a convenu d'organiser une consultation publique sur le projet

de recommandation, avant de présenter la version finale révisée pour approbation lors de la prochaine réunion plénière en décembre 2021.

7.2 Échange de vues avec M. Triantafillos Loukarelis, président du Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)

Le CDMDI a eu un échange de vues avec M. Triantafillos Loukarelis, Président du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) sur la nécessité d'une réponse équilibrée et coordonnée au discours de haine, un sujet d'intérêt commun pour les deux comités directeurs, en cours d'examen par leur comité mixte sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS). M. Triantafillos a souligné que la structure unique de l'ADI/MSI-DIS, qui rassemble des experts d'horizons très divers, est une opportunité pour le Conseil de l'Europe de développer un cadre de lutte contre le discours de haine basé sur la jurisprudence de la CEDH, et pour développer une approche globale et équilibrée pour combattre le discours de haine, y compris dans un environnement en ligne.

7.3. Comité d'experts sur la lutte contre les discours de haine (ADI/MSI-DIS)

Mme Maria Run Bjarnadottir, présidente de l'ADI/MSI-DIS, a informé le CDMSI des résultats de la troisième réunion de l'ADI/MSI-DIS qui s'est tenue les 12 et 13 avril 2021, au cours de laquelle les experts se sont mis d'accord sur la version révisée du texte sur la base des contributions reçues et des discussions tenues pendant la réunion. Les experts et les participants se sont globalement accordés sur la structure et les principaux titres de la future recommandation tout en proposant plusieurs changements au sein des chapitres. Les principales questions discutées ont porté sur la terminologie utilisée dans le document, la définition du discours de haine et la distinction entre le discours de haine illégal et passible de poursuites pénales, le discours de haine illégal et passible de poursuites civiles et administratives, et le discours de haine qui n'est pas illégal *en soi*, mais qui provoque des préjugés et de la haine et soulève des préoccupations en termes de tolérance, de civilité et d'inclusion, et la nécessité d'aligner la future recommandation sur la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme. En ce qui concerne le discours de haine en ligne, les experts ont soulevé l'importance d'assurer la cohérence entre le projet de recommandation et d'autres instruments du Conseil de l'Europe (*CM/Rec(2018)2 sur les rôles et responsabilités des intermédiaires de l'internet*, le *projet de note d'orientation* MSI-DIG à venir *sur la modération de contenu*), tout en prenant également en considération la politique et la réglementation de l'UE (comme la proposition de loi sur les services numériques de la Commission européenne) et les expériences pratiques des États membres.

Les membres du CDMSI ont été informés qu'ils devraient viser à parvenir à un accord préliminaire sur le projet de texte de recommandation, avec le comité partenaire, le CDADI, dont la prochaine réunion était prévue pour juin, avant de le lancer pour une consultation de publication en été. L'ADI/MSI-DIS se réunira à l'automne pour convenir du texte révisé et de son *memorandum explicatif*, avant de le présenter au CDMSI et au CDADI pour approbation, puis au Comité des Ministres pour une éventuelle adoption.

Les membres du CDMSI ont discuté du projet de recommandation et ont généralement exprimé leur satisfaction quant au résultat du texte. Ils ont eu un échange de vues sur certains aspects spécifiques du projet de recommandation, notamment les différences entre les législations nationales sur le discours de haine et la mise en œuvre concrète de la recommandation. D'autres points clés ont été discutés, notamment les différents niveaux de discours de haine et la question des mesures provisoires pour les discours de haine. Les membres du CDMSI ont convenu d'organiser une consultation publique sur le projet de recommandation et ont chargé son Bureau de se coordonner avec le Bureau du CDADI et de veiller à ce qu'une première version consolidée du projet de recommandation soit mise à disposition pour consultation publique.

7.4 Comité d'experts sur l'environnement et la réforme des médias (MSI-REF)

Le CDMSI a pris note des informations du Secrétariat sur les dernières réunions tenues par le comité d'experts MSI-REF en janvier et fin mars 2021. Le Secrétariat a informé les membres que les trois documents qui leur ont été envoyés étaient la dernière version datant de la réunion de mars, et que les commentaires reçus lors de cette plénière seraient également intégrés dans les documents actuels. Tous les documents sont donc des travaux en cours et ne sont pas soumis pour approbation lors de cette plénière.

Concernant le *projet de recommandation sur les principes de gouvernance des médias et de la communication*, le CDMSI a pris note de l'information selon laquelle l'approche adoptée a été de développer des principes selon lesquels les Etats membres peuvent effectivement réguler les médias et la communication en ligne et hors ligne, en accord avec les normes des droits de l'homme du Conseil de l'Europe mais aussi en tenant compte du fait que l'environnement des médias et de la communication a changé. Le CDMSI a discuté du document et a soulevé la nécessité d'assurer la transparence, en particulier dans le contexte du contenu payant. La question de la valeur juridique du document a été soulevée, ce à quoi le secrétariat a répondu que si et une fois adopté par le Comité des Ministres, les 15 principes énumérés dans l'annexe auront une valeur juridique tandis que son *memorandum explicatif* servira à fournir des conseils pratiques sur la façon dont les États peuvent assurer la conformité et la cohérence dans l'application de la recommandation.

Concernant le *projet de recommandation sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales*, le Secrétariat a souligné plusieurs éléments directeurs dans le processus de rédaction, notamment le déplacement de la communication électorale vers l'environnement en ligne, le droit à la vie privée des personnes et la protection des données, la manipulation potentielle des électeurs par l'utilisation massive de la communication et la nécessité d'assurer un équilibre entre la liberté d'expression et le droit à une élection libre. Les membres du CDMSI se sont félicités de l'avancement du texte et ont échangé leurs points de vue sur l'approche co-réglementaire pour traiter les questions de publicité politique en ligne. Le Secrétariat a été chargé d'assurer la cohérence et la coordination avec l'UE sur la publicité politique en ligne, et d'éviter de rédiger des dispositions trop détaillées qui pourraient causer des difficultés dans la mise en œuvre concrète de la recommandation dans les législations nationales.

Le CDMSI a convenu d'organiser une consultation publique sur les deux projets de recommandations, avant de présenter les versions révisées finales pour approbation lors de la prochaine réunion plénière en décembre 2021.

En ce qui concerne le *projet de note d'orientation sur la hiérarchisation des contenus d'intérêt public en ligne*, le CDMSI a été informé que, lors de la dernière réunion du MSI-REF en mars, les experts avaient discuté des différentes approches lorsqu'il s'agit de définir ce qu'est un contenu d'intérêt public. Il a été précisé que l'intention des experts n'était pas de dresser une liste des contenus d'intérêt public, mais plutôt de donner des outils pratiques et des exemples de bonnes pratiques aux Etats et aux décideurs politiques qui pourraient les aider à identifier ce qu'est un contenu d'intérêt public.

8. Echange de vues avec M. Alexander Seger, Secrétaire exécutif de la Convention sur la cybercriminalité, Chef de la Division de la cybercriminalité

Les membres du CDMSI se sont félicités de la présentation de M. Alexander Seger, Secrétaire exécutif du Comité de la Convention sur la cybercriminalité, Chef de la Division de la cybercriminalité, sur l'état d'avancement de la Convention sur la cybercriminalité qui criminalise les infractions par tout moyen informatique, fournit des pouvoirs procéduraux avec des garanties pour enquêter sur la

cybercriminalité et recueillir des preuves électroniques en relation avec tout crime, prévoit la coopération internationale sur la cybercriminalité et les preuves. Les membres du CDMSI se sont félicités de l'élaboration du nouveau protocole à la Convention sur le renforcement de la coopération et la divulgation des preuves électroniques, qui est au stade final de discussion. Le CDMSI a également pris note des informations fournies par le secrétariat sur les activités de renforcement des capacités menées par le Bureau du Programme sur la Cybercriminalité (C-PROC).

9. **Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics**

Le CDMSI a salué la présentation de Mme Elvana Thaçi, Administratrice, Droits de l'Homme, Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de Droit, sur les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (STCE n° 205), également connue sous le nom de Convention de Tromsø, premier instrument juridique international contraignant reconnaissant un droit général d'accès aux documents publics détenus par les autorités publiques. En ce qui concerne les dispositions essentielles de la Convention, le CDMSI a été informé qu'elles reposent sur trois grands principes : la transparence des autorités publiques, l'le développement personnel des individus et l'exercice de leurs droits fondamentaux et la confiance du public dans les autorités publiques. Toute limitation à ce principe de libre accès doit être nécessaire et viser à protéger un intérêt légitime tel que la sécurité publique ou la protection de l'environnement.

Le CDMSI a pris note que la Convention de Tromsø est ouverte à l'adhésion de tout État qui n'est pas membre du Conseil de l'Europe ou d'une organisation internationale, conformément aux exigences de l'article 17 de la Convention. La Convention est entrée en vigueur le 1er décembre 2020 avec 11 parties. En ce qui concerne le suivi de sa mise en œuvre, le CDMSI a été informé que deux organes de suivi ont créés : le Groupe de spécialistes sur l'accès aux documents publics, qui présente des rapports sur l'adéquation des mesures en droit et en pratique prises par les Parties pour donner effet aux dispositions de la Convention et, la Consultation des Parties qui doit se réunir au moins une fois tous les quatre ans pour examiner les rapports, avis et propositions soumis par le Groupe de spécialistes. Les parties à la Convention préparent actuellement des rapports sur les mesures juridiques prises pour mettre en œuvre ses dispositions, qui devraient être finalisés d'ici le 29 octobre.

10. Informations provenant des institutions et organes du Conseil de l'Europe

Le CDMSI a salué la présentation de Mme Maja Cappello, Chef du département de l'information juridique de l'*Observatoire européen de l'audiovisuel*, sur les changements institutionnels relatifs à l'Observatoire et sur ses travaux et projets récents. Les membres du CDMSI ont pris note des informations concernant la mise en œuvre de la directive 2010/13/UE sur les services de médias audiovisuels (DSMA) dans les 27 États membres de l'UE.

Le CDMSI s'est félicité des informations fournies par Mme Anne Weber, conseillère de la *Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe*, sur les travaux récents de la Commissaire en matière de liberté d'expression et de liberté des médias. La Commissaire a écrit une lettre, en mars 2021, au Premier ministre de la Pologne, demandant instamment au gouvernement de veiller à ce que deux projets de loi concernant une " taxe sur les recettes publicitaires des médias " et la " protection de la liberté d'expression des utilisateurs de médias sociaux " respectent les normes européennes en matière de droits de l'homme, ainsi qu'une lettre invitant les autorités espagnoles à modifier de manière exhaustive le Code pénal afin de renforcer les garanties existantes du droit à la liberté d'expression. La Commissaire a également publié un mémorandum sur la liberté d'expression et la liberté des médias en Hongrie. La participation prochaine de la commissaire à la conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information a également été mentionnée. Le CDMSI a également salué la publication de trois Commentaires sur les droits de l'homme, sur les SLAPP,

sur l'entrée en vigueur de la Convention de Tromsø et sur la protection des journalistes couvrant les rassemblements publics, publiés à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Les membres du CDMSI ont constaté avec satisfaction que la sécurité des journalistes, la liberté d'expression en temps de COVID et la modération des contenus en ligne figurent parmi les sujets d'intérêt prioritaires de la Commissaire.

11. Internet/gouvernance numérique

Le CDMSI a pris note et discuté des informations fournies par M. Yannick Meneceur, Chef de l'Unité de Développement Numérique, sur le partenariat avec les entreprises concernées et leur implication dans diverses activités du Conseil de l'Europe. Au cours de cet échange, les membres du CDMSI ont souligné qu'en ce qui concerne les partenariats commerciaux, il est important d'adopter une approche multipartite et de s'engager également avec la société civile et le monde universitaire. Le CDMSI a également salué le lancement prochain du site web globalpolicy.ai en septembre 2021, en tant que source unique d'accès aux documents produits par les organisations internationales sur la réglementation de l'intelligence artificielle.

1 2. Initiatives des États membres

Les membres du CDMSI ont partagé des informations sur les initiatives dans les États membres, en particulier sur (i) la stratégie nationale et le travail législatif liés aux discours de haine en Arménie présentés par Mme Anna Karapetyan ; (ii) sur les points à retenir de la conférence sur l'intelligence artificielle et l'avenir du journalisme organisée par la présidence portugaise du Conseil de l'UE et sur les développements législatifs pertinents au Portugal présentés par Mme Charlotte Simões ; (iii) sur les mesures suisses de soutien aux médias liées à Covid-19 et sur un nouveau "réseau d'autodétermination numérique" national et international visant à surmonter la dichotomie souvent proclamée entre l'innovation axée sur les données et le respect des libertés fondamentales, présentées par Mme Christiane Erkoreka et M. Thomas Schneider ; et (iv) sur une base de données ukrainienne permettant le partage de contenu entre les médias audiovisuels et sur la méthodologie de suivi de l'égalité des sexes dans les médias, présentée par Mme Olha Herasymiuk.

13. Participation aux réunions et événements pertinents

Le CDMSI a pris note des informations fournies par le secrétariat sur les événements organisés dans le cadre de la présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en particulier la conférence en ligne sur "Les droits de l'homme à l'ère de l'IA - L'Europe en tant que normalisateur international de l'intelligence artificielle", la conférence "Unboxing Hate Speech : European Impulses for Respect and Solidarity on the Web" et le webinaire sur l'impact de Covid-19 sur la liberté des médias.

Concernant la coopération institutionnelle, le Secrétariat a informé le CDMSI de l'étroite coopération sur les questions de liberté d'expression et de médias avec la Commission européenne, les commissions concernées du Parlement européen et le Conseil européen. Le Conseil de l'Europe est également partenaire de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) pour le Forum des droits fondamentaux, et des publications conjointes ont été lancées sur la cybercriminalité et la protection des données. Le CDMSI s'est également félicité de la coopération avec l'UNESCO et la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, y compris des événements auxquels participent les représentants du Conseil de l'Europe, des réunions de coordination inter-secrétariats et des conférences organisées sur des sujets tels que la liberté de la presse et la sécurité des journalistes. Le CDMSI a également été informé de la coopération avec les organisations de la société civile et le monde universitaire, ainsi que

des échanges au sein de l'EuroDIG, avec la Fédération européenne des journalistes et l'Union européenne de radio-télévision.

14. Questions diverses.

Aucune autre question n'a été soulevée.

Statut d'observateur et application

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

Rapport abrégé

Le CDMSI a pris note des dates des prochaines réunions du Bureau et de la plénière, fixées respectivement aux 26-27 octobre 2021 et aux 1-3 décembre 2021. Constatant l'absence de quorum, le CDMSI a finalisé le rapport abrégé de la réunion et a convenu qu'en l'absence de réactions avant le 7 juin, heure du déjeuner, il serait considéré comme adopté.

ANNEXE 1

19ème réunion du CDMSI
(19-21 mai 2021, 09:30-12:30 et 14:00-17:00)

Par vidéoconférence

L'ordre du jour

1. **Ouverture de la réunion - M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité, Direction générale Droits de l'homme et État de droit**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Développements récents**
   - Cadre stratégique du Conseil de l'Europe pour 2022-2025 - M. Patrick Penninckx, Chef du Service de la Société de l'Information
4. **Examen des progrès accomplis**

4.1 Suivi des travaux antérieurs du CDMSI

Projet de recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique

4.2 Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe

- Information sur les derniers développements dans le travail du CAHAI
- Information sur les derniers développements dans les travaux du Conseil de l'Europe sur la protection des données
- Consultations sur des questions/documents pertinents pour les travaux du CDMSI (GREVIO, APCE)

5. **Perspectives pour les travaux futurs du CDMSI**
   - Futur mandat du CDMSI
   - **Consultations internes sur les travaux des comités directeurs et ad hoc : révision en cours de la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail**
6. **Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information**

6.1 Préparatifs de la conférence ministérielle (10-11 juin 2021)

6.2 Documents de la conférence ministérielle

- Projet de résolution sur la liberté d'expression et les technologies numériques

- Projet de résolution sur l'évolution de l'environnement des médias et de l'information
- Projet de résolution sur la sécurité des journalistes
- Projet de résolution sur l'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression

- Projet de déclaration finale

7. Activités normatives dans le cadre du CDMSI

7.1 Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG)

- Rapport de la 2ème réunion de la MSI-DIG (17-18 mars 2021)
- Projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les impacts des technologies numériques sur la liberté d'expression

7.2 Echange de vues avec M. Triantafillos Loukarelis, President du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)

7.3 Comité d'experts sur les discours de haine (ADI/MSI-DIS)

- Rapport des 2e et 3e réunions de l'ADI/MSI-DIS (15-16 décembre 2020 ; 12-13 avril 2021)
- Projet de recommandation sur une approche globale de la lutte contre le discours de haine

7.4 Comité d'experts sur l'environnement et la réforme des médias (MSI-REF)

- Rapport des 2e (19-20 janvier 2021) et 3e (31 mars-1 avril 2021) réunions du MSI-REF
- Projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les principes de gouvernance des médias et de la communication
- Projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales
- Note d'orientation sur la hiérarchisation des contenus d'intérêt public sur les plateformes en ligne concernées

8. Échange de vues avec M. Alexander Seger, Secrétaire exécutif du Comité de la Convention sur la Cybercriminalité, Chef de la Division Cybercrime

9. Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (STCE n° 205)

10. Informations des institutions et organes du Conseil de l'Europe

10.1 Observatoire européen de l'audiovisuel

10.2 Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

10.3 Dernières informations provenant d'autres institutions et organes du Conseil de l'Europe

11. Internet/gouvernance numérique

11.1 Partenariat avec les entreprises : Échanges de vues du Comité des Ministres avec des représentants des entreprises de l'Internet/leurs associations - signataires de l'échange de lettres avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, nouvelles adhésions

11.2 Événements récents et à venir (IGF 2020, EuroDIG, autres)

12. Initiatives dans ls États membres (tour de table)

13. **Participation des membres du CDMSI aux réunions et événements**

14. **Autres**

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS

Nombre total des participants : 110 / Nombre total des participants : 110
Répartition par sexe : 49 hommes (45%) / 61 femmes (55%)
Parité : 49 hommes (45%) / 61 femmes (55%)

ALBANIE / ALBANIA (excusé)
M. Sokol Gjoka
Directeur des organisations internationales /Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

ARMENIE / ARMENIA
Mme Anna Karpetyan Division des relations extérieures Ministère de la justice

AUTRICHE / AUSTRIA
M. Matthias Traimer
Chef du service Médias et société de l'information
Chancellerie fédérale, Affaires médiatiques et société de l'information, Chancellerie fédérale, Service constitutionnel

M. Andreas Ulrich
Chancellerie fédérale - Service constitutionnel, Dept V/3 - Affaires médiatiques, Société de l'information, Droit des partis politiques

AZERBAÏDJAN / AZERBAIJAN
M. Javid Musayev
Chef de la division de la politique de communication du département du travail avec les ONG et de la communication de l'administration présidentielle de la République d'Azerbaïdjan.

BELGIQUE / BELGIUM
M. Johan Bouciqué
Conseiller médias
Département de la culture, de la jeunesse et des médias Gouvernement flamand

BOSNIE-HERZEGOVINE / BOSNIA AND HERZEGOVINA
M. Emir Povlakic
Chef des services audiovisuels et médias, Agence de régulation des communications

BULGARIE / BULGARIA
Mme Nelly Stoyanova
Chef du département de la politique de la société de l'information - Ministère des transports, de l'informatique et des communications

Mme Axenia Boneva
Expert d'État, Direction de la coopération internationale, des programmes européens et des activités régionales Ministère de la culture de la République de Bulgarie

CROATIE / CROATIA
Mme Nives Zvonarić
Chef du secteur des médias, secteur des médias indépendants, ministère de la culture

CHYPRE / CYPRUS
Mme Sunny Papadimitriou Tofa
Attaché de presse et d'information, Ministère de l'Intérieur

REPUBLIQUE TCHEQUE / CZECH REPUBLIC (excusé)
M. Artus Rejent
Département des médias et de l'audiovisuel, ministère de la culture

DANEMARK / DENMARK (excusé)
M. Jan Ostrup Poulsen Ministère de la culture

ESTONIE / ESTONIA
M. Taavo Lumiste
Représentant permanent adjoint
Représentation permanente de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe

FINLANDE / FINLAND
M. Juuso Moisander
Unité d'accès au marché (TUO-20)

FRANCE
Mme Louise Boyé
Agent " rédactrice audiovisuel " au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français

M. Jérôme Gerbaud Chargé de mission
Secrétariat général - Bureau des affaires européennes Ministère de la Culture

Mme Bénédicte de Boisgelin
Conseiller à l'unité de régulation des plateformes numériques du ministère de la culture

GEORGIE / GEORGIE (excusé)

ALLEMAGNE / GERMANY
M. Till Mengler
Commissaire du gouvernement fédéral pour la culture et les médias Division K31, Coopération internationale des médias, Radiodiffusion

Mme Christiane Semar Chancellerie d'État
Représentation du Land de Rhénanie-Palatinat Chargé de mission Affaires médiatiques internationales et européennes

M. Florian Schweyer
Représentation de l'État libre de Bavière auprès de l'Union européenne Chef adjoint de l'unité "Priorités politiques, politique des médias".

GRECE / GREECE
M. Iordanis Giamouridis

Chef du département des médias audiovisuels et de l'Internet
Direction des médias, Secrétariat général pour la communication et les médias

HONGRIE / HUNGARY
M. György Ocskó
Conseiller juridique international, Autorité nationale des médias et des info-communications
ICELAND / ISLANDE (excusé)
Mme Elfa Ýr Gylfadóttir
Commission des médias, ministère de l'éducation, des sciences et de l'enseignement

IRLANDE / IRELAND
Mme Hannah Graham Division de la radiodiffusion et des médias
Ministère du tourisme, de la culture, des arts, du Gaeltacht, des sports et des médias

M. Kevin O'Brien Division de la radiodiffusion et des médias
Ministère du tourisme, de la culture, des arts, du Gaeltacht, des sports et des médias

ITALIE / ITALY
M. Pierluigi Mazzella
Directeur général, Agence pour le droit à l'éducation universitaire, Professeur d'information et de communication, Université de Rome

LETTONIE / LATVIA
M. Andris Mellakauls
Intégration de l'espace d'information, ministère de la culture

Mme Paula Feldmane
Desk Officer Division de l'intégration de l'espace d'information, Ministère de la culture

LIECHTENSTEIN
Mme Alina Brunhart Agent diplomatique
Division de la sécurité et des droits de l'homme

Mme Daniela Sele Agent diplomatique
Division de la sécurité et des droits de l'homme
Bureau des affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein

LITUANIE / LITHUANIA
Mme Rasa Zdanevičiūté
Division de la politique des médias et du droit d'auteur, ministère de la culture

LUXEMBOURG
Mme Céline Flammang Conseillère
Ministère d'État, Service des médias et des communications

M. Thierry Zeien
Service des médias et des communications Ministère d'État
Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

MALTE/MALTE (excusé)
Mme Marlene Spireti Assistant Director
Ministère de la justice, de l'égalité et de la gouvernance

REPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA
Mme Tatiana Buraga
Chef du service des relations extérieures et de l'intégration européenne
Conseil de l'audiovisuel de la République de Moldova

MONACO (excusé)
M. Serge Robillard
Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique Chargé des relations institutionnelles,
Principauté de Monaco

MONTENEGRO
M. Ranko Vujovic Directeur exécutif, UNEM

PAYS-BAS / NETHERLANDS
Mme Inge Welbergen (présidente)
Conseiller juridique Médias
Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences
Direction générale de la culture et des médias | Médias et industries créatives

Mme Monika Milanovic
Ministère des affaires intérieures

MACÉDOINE DU NORD / NORTH MACEDONIA (excusé)
Mme Vesna Poposka
Chef du département des relations publiques internationales du gouvernement

NORVEGE / NORWAY
M. Bjørn Eckblad
Conseiller principal, Département des médias et de l'art Ministère de la culture

POLOGNE / POLAND
Mme Malgorzata Pek
Le Conseil national de la radiodiffusion (KRRiT)

PORTUGAL
M. Sérgio Gomes da Silva Directeur
Département des relations internationales et de la communication, Secrétariat général de la présidence du Conseil des ministres

Mme Charlotte Simões
Chargée de mission
Département des relations internationales et de la communication, Secrétariat général de la présidence du Conseil des ministres

ROUMANIE / ROMANIA (excusé)
M. Andrei Dinculescu
Expert en informatique au sein du cabinet du Premier ministre

FEDERATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION
M. Ilya Timokhov

Directeur adjoint par intérim du département de l'information et de la presse

M. Alexey Sazhinov
Adjoint au Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe

SAINT-MARIN / SAN MARINO
Mme Beatrice Simoncini Ministère des affaires étrangères
Département médias et information

SERBIE/SERBIA
Mme Maja Zaric
Ministère de la culture et des médias

REPUBLIQUE SLOVAQUE / SLOVAK REPUBLIC
Mme Viktória Knappová
Ministère de la Culture de la République slovaque, conseiller au département Médias, Audiovisuel et Droits d'auteur

SLOVENIE / SLOVENIA
M. Skender Adem
Sous-secrétaire, ministère de la culture de la République de Slovénie

ESPAGNE / SPAIN
M. Miguel Ovejero Pérez
Sous-direction générale de la gestion des services de communication audiovisuelle Ministère de l'Économie et de la Transformation numérique

SUÈDE / SWEDEN
Mme Filippa Arvas Olsson
Division des médias et du cinéma, ministère de la culture

SUISSE / SWITZERLAND
M. Thomas Schneider (Vice-président) Ambassadeur
Directeur des affaires internationales
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de la communication OFCOM

Mme Livia Walpen
Conseiller en relations internationales
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de la communication OFCOM

Mme Christiane Erkoreka Jauregi-Fürst
Division Médias / Section Affaires juridiques Médias
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de la communication (OFCOM)

TURQUIE / TURKEY
M. Yusuf Demeirtaş Expert adjoint
Conseil suprême de la radio et de la télévision

M. Dinser Şahin

Chef adjoint du département des relations internationales Conseil suprême de la radio et de la télévision

M. Emel Sapmaz Expert
Conseil suprême de la radio et de la télévision

UKRAINE
Mme Olha Herasymiuk
Premier vice-président du Conseil national ukrainien de la télévision et de la radiodiffusion

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM
Mme Megan Wilson Conseillère politique de l'UE
Ministère du numérique, de la culture, des médias et des sports

Mme Bianca Strohmann Responsable de la politique de presse
Ministère du numérique, de la culture, des médias et des sports

M. Ed Little
Ministère du numérique, de la culture, des médias et des sports

Mme Laura Bower
Ministère du numérique, de la culture, des médias et des sports

Mme Laurie Scott
Ministère du numérique, de la culture, des médias et des sports

M. Ben Formela
Ministère du numérique, de la culture, des médias et des sports

M. Rob Isherwood
Ministère du numérique, de la culture, des médias et des sports

Mme Morgane Quemener
Ministère du numérique, de la culture, des médias et des sports

* * *

OBSERVATEURS/PARTICIPANTS

SAINT SIEGE
M. Michael Lukas
Porte-parole de l'Ordre de Malte dans le diocèse de Hildesheim

MEXIQUE
Mme Citlalli Ivonne García González
Institut fédéral des télécommunications (IFT) Chef du département des relations internationales
Coordination générale des affaires internationales

UNION EUROPÉENNE
Mme Yordanka Ivanova Commission européenne

Mme Maria Cristina Di Mauro Stagiaire en affaires juridiques
Délégation de l'Union européenne au Conseil de l'Europe

MAROC
Mme El Akrichi Chanaz
Cheffe de division de la Coopération
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports Département de la Communication

Mme Meriem Khatouri
Directrice des études et de développement des médias Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports Département de la Communication

HIGH AUTHORITY FOR AUDIO-VISUAL COMMUNICATION /HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
M. El Mahdi Aroussi Idrissi
Directeur du département des études juridiques, point focal, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
Directeur du Département des études juridiques, point focal, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)

M. Othmane Alami Laktib
Cadre au département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) Cadre au département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)

***

CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE (CCJ)
Mme Emilija Gagrčin
Fédération européenne pour l'apprentissage interculturel (EFIL)

COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE (CDCJ)
M. Eral Knight
Chef des négociations de droit international privé et des relations internationales Division de la politique de justice internationale

CONFERENCE OF INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE L'EUROPE
M. Didier Schretter
Représentant des OING auprès du CDMSI

***

ASSOCIATION DES JOURNALISTES EUROPEENS (AEJ)
M. William Horsley
Représentant pour la liberté des médias de l'Association des journalistes européens et directeur international du Centre pour la liberté des médias (CFOM) de l'université de Sheffield.

M. Krzysztof Bobinski Membre

ARTICLE 19

Mme Sarah Clark
Chef de l'équipe Europe et Asie centrale

COMITE POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES (CPJ)
M. Tom Gibson Représentant de l'UE

CONFERENCE PERMANENTE DE L'AUDIOVISUEL MEDITERRANEE (COPEAM)
M. Giacomo Mazzone Membre

EAVI ÉDUCATION AUX MÉDIAS POUR LA CITOYENNETÉ
M. Paolo Celot
Fondateur et secrétaire général

UNION EUROPEENNE DE RADIO-TELEVISION (EBU)
Mme Nicola Frank
Chef des relations institutionnelles et internationales

ASSOCIATION EUROPÉENNE DES FOURNISSEURS DE SERVICES INTERNET
M. Michael Rotert

COALITION POUR LES DROITS ET PRINCIPES DE L'INTERNET
Mme Minda Moreira Co-présidente de l'IRPC

Mme Marianne Franklin
Membre du comité directeur

INVITÉS

M. Triantafillos Loukarelis, président du Comité directeur pour l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)

Mme María Rún Bjarnadóttir, présidente de l'ADI-MSI/DIS Vice-présidente de la commission islandaise des médias

M. Viktors Makarovs, Vice-président de la MSI-DIG Envoyé spécial pour les questions de sécurité de l'information Ministère des affaires étrangères, Lettonie

M. Mark Cole
Rapporteur MSI-REF, Professeur de droit des médias et des télécommunications, Université du Luxembourg, Directeur des affaires académiques, Institut de droit européen des médias (EMR), Sarrebruck, Allemagne

Mme Flutura Kusari, conseillère juridique
Centre européen pour la liberté de la presse et des médias

* * *

CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE

DIRECTION GENERALE DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT

Mme Urška Umek, Division Médias et Internet, Chef de l'unité Médias, Département Société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Rodica Ciochina, Administrateur, Division Médias et Internet, Département Société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Joanna Szelezniak, Assistante, Division Médias et Internet, Département Société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

***

M. Jan Kleijssen, Directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

M. Patrick Penninckx, Chef du département Société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

M. Jens Lorentz, Conseiller principal sur la liberté d'expression auprès du Directeur général, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

M. Alexander Seger, Secrétaire exécutif du Comité de la Convention sur la cybercriminalité, Chef de la Division de la cybercriminalité, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Clementina Barbaro, Co-secrétaire du CAHAI, Département Société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

M. Yannick Meneceur, Chef de l'Unité Développement numérique, Département Société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

M. Peter Kimpian, Administrateur, Unité de la protection des données, Département de la société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et État de droit

M. Aleksandr Tiulkanov, Administrateur, Unité de développement numérique, Département de la société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et État de droit

Mme Elvana Thaçi, Administrateur, Droits de l'homme, Direction générale Droits de l'Homme et État de droit

Mme Nina Lichtner, chargée de projet, division de la cybercriminalité, département de la société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et État de droit

Mme Laetitia Dimanche, Assistante, Département Société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Emma Gruden, stagiaire, département de la société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et État de droit

Mme Felicia Nica, Expert, Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Céline Dewaele, Assistante, Division Cybercriminalité, Département Société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE

M. Hallvard Gorseth, Secrétaire du CDADI, Chef du Département Anti-discrimination, Direction Générale de la Démocratie

M. Wolfram Bechtel, Co-Secrétaire du CDADI, Département Anti-discrimination, Direction Générale de la Démocratie

M. Menno Ettema, Directeur de programme / Co-secrétariat du Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS) - Direction générale de la démocratie, Département Anti-Discrimination - Unité "No Hate Speech and Cooperation", Direction générale de la démocratie

OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL
Mme Susanne Nikoltchev
Directrice exécutive

Mme Maja Cappello
Chef du département de l'information juridique

SECRETARIAT DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
Mme Anne Weber
Conseillère

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX
M. Roman Chlapak
Secrétaire, Commission de la gouvernance

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Gillian Wakenhut
M. Rémy Jain
Mme Clarissa Worsdale
M. Didier Jungling